



# Entreprises en difficulté : quelles solutions choisir parmi les procédures préventives et collectives ?

## COMPÉTENCES

### Type de formation

Classe virtuelle

### Métier

Expert comptable

### Famille de produits

Formation professionnelle

### Public Concerné

- Commissaire aux comptes
- Chef de mission EC
- Expert-comptable
- Expert-comptable stagiaire
- Responsable service juridique

### Niveau de formation

Fondamentaux

### Prérequis

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

### Objectifs professionnels

- Maîtriser la loi de sauvegarde actualisée dans un environnement PME et savoir distinguer les différentes procédures préventives.
- Connaître les enjeux de la prévention pour le dirigeant, l'expert-comptable et le commissaire aux comptes.
- Savoir préparer les dossiers à présenter au tribunal de commerce.
- Savoir identifier les indices de défaillance des entreprises nécessitant le déclenchement de l'alerte par le commissaire aux comptes.
- Maîtriser le fonctionnement du mandat ad hoc, de la conciliation et de la sauvegarde.

1.

### Rappel financement par l'OPCO / FIFPL

: vous pouvez télécharger le programme de formation en cliquant sur l'icône imprimante de l'encart « Modalités ». Veuillez noter qu'aucune subrogation n'est pratiquée depuis 2019. Votre organisme financeur vous remboursera sur facture acquittée.

2.

**Les membres de l'ANECS et du CJEC bénéficient de -30% sur tout le catalogue**

(hors Parcours Profession Comptable 2030). Pour en bénéficier, veuillez suivre la procédure ici =&gt;

<https://www.arfec.fr/informations-utiles>

(Rubrique « Solutions de financement »)

3.

**Pour les Experts-Comptables inscrits depuis moins de 5 ans au tableau de l'Ordre**

, vous bénéficiez de 2 formations offertes par le Conseil Régional de l'Ordre PACA (hors Parcours Profession Comptable 2030). Pour en bénéficier, veuillez suivre la procédure ici =&gt;

<https://www.arfec.fr/informations-utiles>

(Rubrique « Jeune Expert-Comptable »)

**Thématiques**

Juridique

**Préambule**

Cette formation est destinée aux experts-comptables, commissaires aux comptes et collaborateurs de haut niveau qui souhaitent se perfectionner dans la maîtrise des procédures de prévention en matière de traitement des difficultés des entreprises et maîtriser les procédures antérieures au dépôt de bilan.

**Questions Traitées****1- Les enjeux de la prévention et les apports de la réforme de la loi de sauvegarde, ordonnance du 14 mars 2014 et décret d'application du 18 juillet 2014****2- La prévention des difficultés : un souci permanent du dirigeant pour réagir avant cessation des paiements**

- Anticipation et diagnostic
- Mise en place et analyse de clignotants
- Les outils du diagnostic et du suivi des mesures prises
- Le rapport de gestion et la prévention
- Le rôle des CIP
- Le choix de la stratégie
- La négociation avec les créanciers et le suivi des accords
- Le rôle de la CCSF
- Les aides conjoncturelles aux entreprises en difficulté
- Mandat ad hoc et conciliation : avantages et inconvénients, choix de la procédure et documents à préparer
- La procédure de sauvegarde, la procédure de sauvegarde financière accélérée (SFA), la procédure de sauvegarde accélérée
- Le déclenchement de la procédure d'alerte par le commissaire aux comptes
- Le dossier à préparer pour le tribunal de commerce
- La prévention à l'initiative des tiers
- La convocation au tribunal de commerce
- Les échecs de la prévention et leurs conséquences

**Moyens et méthodes pédagogiques****Approche pédagogique :**

- Étude de cas.
- Exposé avec diaporama commenté.
- Annexes.
- Quiz.

**Qualification des formateurs :**

Les formateurs sont des professionnels sélectionnés pour leur maîtrise du sujet enseigné et leur expérience pratique afin de proposer une approche pragmatique et concrète des sujets traités.

**Moyens d'évaluation de l'atteinte des objectifs :**

Questionnaire de validation des acquis.

**Moyens de suivi de l'exécution de l'action :**

Feuille de présence signée par les participants ou rapport de connexion si classe virtuelle.

**Moyens matériels :**

Salles de formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires (paperboard, vidéoprojecteur, visioconférence, etc.) au bon déroulement de la formation.

---

**RÉFÉRENCE : 01JUR0012.25**

**MODALITÉS****Dates des prochaines sessions :**

Classe virtuelle

Le 4 novembre 2025 (ARFEC)

**Durée :**

7h (1 jour)

**Tarif indicatif :**

400,00 € HT

**Conditions d'accessibilité**

Prendre contact avec notre référent handicap au 04.91.29.01.83 ou à l'adresse [p.jordan@oecpaca.org](mailto:p.jordan@oecpaca.org) pour votre projet de formation

**Téléphone de contact :**

04 91 29 01 80

**Email de contact :**

[arfec@oecpaca.org](mailto:arfec@oecpaca.org)

**Adresse :**

65 AVENUE JULES CANTINI 13006 MARSEILLE 6

**SIRET :**

34360076300019

**Numéro d'activité :**

93 130 191 913